

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/103-1

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-4mc112322-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112322-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/103-1

OBJET : **Plan local d'urbanisme** - Approbation de la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-41 et suivants et R.153-20 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/190 du 14 décembre 2016 adoptant le plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville ;

VU l'arrêté du Président n°AP2019-012 du 4 avril 2019 engageant la procédure de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville ;

VU l'arrêté du Président n°AP2019-18 du 28 mai 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville et en fixant les modalités ;

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 8 juin 2019, dispensant le territoire de réaliser une étude environnementale ;

VU la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun n°E19000061/77 du 16 avril 2019 portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/190-3 du 14 décembre 2016 ;

VU les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville ;

VU le déroulement de l'enquête publique du 17 juin au 9 août 2019 inclus ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112322-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

VU le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire-enquêteur remis le 11 septembre 2019, sur le fondement desquels il a émis un avis favorable assorti d'une recommandation ;

CONSIDERANT que la commune d'Alfortville a demandé au territoire d'engager une procédure de modification de droit commun de son plan local d'urbanisme afin de :

- Créer un jardin public avec des aires de jeux pour enfants, rue de Rome ;
- Permettre l'accueil d'un programme mixte à l'angle de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue du Général Malleret Joinville ;
- Supprimer un emplacement réservé et en créer un ;
- Apporter des adaptations réglementaires au règlement ;

CONSIDERANT qu'à cet effet, le projet de modification a pour principaux objectifs de :

- Modifier le zonage sur quatre secteurs ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°6 situé place de la Gare ;
- Créer un emplacement réservé rue Victor Hugo pour y accueillir un programme de logements sociaux ;
- Modifier le règlement pour ajuster certains points réglementaires et prendre en compte les préconisations du SAGE ;
- Modifier une prescription d'orientation d'aménagement et de programmation;

CONSIDERANT qu'à la suite de l'enquête publique, il s'agit simplement de corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage au regard de la marge de recul de constructions imposée rue Victor Hugo ;

CONSIDERANT que cette modification, n'a pas pour incidence de porter atteinte à l'économie générale du projet ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112322-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier à Créteil, et à la mairie d'Alfortville, place François Mitterrand. Elle sera en outre, publiée au recueil des actes administratifs du Territoire. Mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/10/19
Accusé réception le	04/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/103-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191002-lmc112322-DE-1-1